

Bulletin municipal - Carayac



• Ce **onzième** numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.

L'équipe municipale.

"**Museum of the Moon**" est une lune géante d'un diamètre de sept mètres. Chaque centimètre représente cinq kilomètres de la surface lunaire.

Elle a été installée trois jours à Figeac le 12 octobre 2018.

Editorial !

La fin de l'année 2018 et ce début 2019 sont marqués par un important mouvement social celui des des "**Gilets jaunes**".

Face à cette constestation inattendue le gouvernement a proposé une grande consultation nationale qui devait être primitivement pilotée par "la commission nationale du débat public". Nous ne savons pas encore comment va se dérouler cette vaste consultation, qui en assurera la gestion ni comment le président de la république et le gouvernement vont se saisir des résultats.

Ce 13 janvier 2019 le président de la république, par une **lettre ouverte** dit s'adresser à l'ensemble des français et demande aux maires d'être les "*intermédiaires légitimes de l'expression des citoyens*". Quoiqu'il en soit c'est une occasion pour les habitants de la commune de Carayac de se faire entendre.

De nombreuses mairies ont ouvert des "cahiers de doléances" pour recueillir les avis des citoyens. Il ne faut pas hésiter à déposer vos avis, analyses, souhaits ... bref vos **doléances** à la mairie lors de ses permanences ou bien d'envoyer celles-ci par mail.

Information

- Elle s'appelle **Yolène Valière** et s'est installée à Carayac. Originnaire de Montpellier elle est architecte diplômée d'état de l'Ensa (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) de Toulouse. Elle a beaucoup boulingué au Portugal, en Colombie, au Mozambique ou à NewYork.

- Elle peut vous accompagner dans le montage d'un projet et vous aider dans la constitution d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux.

- Contact :
yolenevaliere@aim.com
06.52.75.79.77

Le maire, l'équipe municipale et le rédacteur du bulletin municipal souhaitent à l'ensemble des habitants de la commune une belle année 2019 et du courage pour les difficultés que les un(e)s ou les autres pourraient rencontrer.

Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél :
mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences :
Mardi **de 8h à 13h et 14h à 16h.**



Repas communal 2018 ...



Céléwatt ...



Le mercredi 17 octobre, à la salle communale le conseil municipal a organisé une réunion publique avec des responsables de la coopérative "Céléwatt"
Pour plus d'informations :
<https://celewatt.fr>

Nous avons déjà parlé (**bulletin numéro 7**) de cette coopérative qui pilote le parc solaire de Brengues.

CéléWatt est un projet « citoyen ». Le capital de la coopérative est contrôlé par :

- des personnes individuelles qui auront acheté des parts. Ces personnes, les fondateurs et ceux qui les rejoindront, seront majoritaires au Conseil d'Administration.

- des organisations de l'économie sociale et solidaire et des collectivités locales.

CéléWatt a donc choisi de vendre son électricité, hors tarif subventionné, à Enercoop, fournisseur coopératif d'électricité qui s'approvisionne auprès de producteurs locaux. Enercoop propose un prix de rachat de l'électricité produite, négocié sur 25 ans et devant permettre l'équilibre économique du projet.

Le parc solaire a été inauguré le 30 juin 2018 et dès le 28 août la production injectée dans le réseau a dépassé les 100 000 KWh.



● Le Grand-Figeac développe les actions engagées en faveur du logement afin de maintenir une dynamique sur le territoire et rester acteur de sa politique locale de l'habitat ; le **Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat Habiter le Grand-Figeac**, lancé en 2016 sur l'ensemble du territoire, est reconduit jusqu'au 31 décembre 2020.

● **Habiter le Grand-Figeac** mobilise des financements de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du Conseil Départemental du Lot, du Grand-Figeac et du Conseil Régional d'Occitanie pour la réalisation de travaux :

- de traitement de logements dégradés à insalubres
- d'adaptation au handicap et à l'autonomie de la personne pour le maintien à domicile
- d'économie d'énergie.

Ce programme d'aides permet aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou à des bailleurs (pratiquant des loyers conventionnés) de bénéficier de subventions afin de réaliser des travaux de réhabilitation de leur logement.

● Sur l'année 2019 de nombreuses réunions (**environ 60**) se tiendront sur l'ensemble du territoire (Lacapelle-Marival, Cajarc, Capdenac Gare, Latronquière, Bagnac sur Célé et Figeac) pour :

- vous informer gratuitement sur le dispositif d'aides
- étudier la recevabilité de vos projets
- vérifier la nature des travaux éligibles au programme et les subventions mobilisables selon la réglementation en vigueur
- vous conseiller et vous assister dans le montage des dossiers de demandes de subventions et d'achèvement de procédure.

Pour des informations complémentaires (dates des réunions ou des exemples d'aide) vous pouvez :

- vous adresser à la **mairie de Carayac** lors des permanences hebdomadaires,
- vous connecter sur le site du Grand-Figeac à l'adresse suivante :

https://www.grand-figeac.fr/habiter_le_Grand_Figeac.html

Comité des fêtes de Carayac

Quelques dates à retenir pour l'année 2019 :

Dimanche 24 février : **Carnaval**
Samedi soir 16 mars : **Choucroute**
Dimanche 19 mai : **Randonnée**
Samedi 27 juillet : **Méchoui**

Ce bulletin (N° 11) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac.

Les photographies et la rédaction (**sauf mention(s) contraire(s)**) ainsi que la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.5



1852

- 27 janvier 1852 : Le département du Lot comprend 83 611 inscrits sur les listes électorales.

- Le journal "L'Impartial - journal de l'arrondissement de Figeac" du 21 mars 1852 nous précise dans un entrefilet :

— Il a été tué ces jours derniers, dans la commune de Carayac, canton de Cajarc, un loup d'assez forte taille, et pesant 34 kilos; cet animal qui, faisait de grands ravages dans la contrée, a été abattu par les S^r David et Delbos, propriétaires dans cette commune.



Photographie de Klaus-Dietmar Gabbert

[Rappel : En 2018, en France, la population de loups est évaluée à environ 430 animaux. Le loup tué à Carayac est un adulte dont le poids indiqué correspond presque au poids maximum d'un adulte (35 kg). Le Loup (*Canis lupus*) est présent en Europe et en France depuis la Préhistoire. Ainsi, des peintures rupestres et des gravures réalisées par les hommes de CroMagnon le représentent, et des crânes de Loup disposés à l'entrée de grottes datant d'environ 150 000 ans ont été retrouvés.

Si les populations de loups commencent à décliner à partir du 15^e siècle, ce n'est vraiment qu'au début du 19^e siècle que leur chasse et donc leur raréfaction atteignent leur apogée, quand le gouvernement se révèle capable de payer toutes les primes promises. A titre d'exemple, la prime pour un loup adulte oscille entre 10 et 20 francs au début du 19^e siècle, pour aller jusqu'à 100 à 200 francs à la fin du siècle, quand le salaire journalier d'un ouvrier agricole n'est que de 1 à 2 francs. Chaque année plus de 500 loups étaient abattus avec des pics en 1883 quand 1316 bêtes furent tuées et 1035 en 1884.

Le Journal officiel de la république française du 12 juin 1880 précise :

Art. 1er - Les primes pour la destruction des loups sont fixées de la manière suivante :

- 100 francs par tête de loup ou de louve non pleine,
- 150 francs par tête de louve pleine,
- 40 francs par tête de louveteau. (Est considéré

comme louveteau, l'animal dont le poids est inférieur à huit kilogrammes).

- Lorsqu'il sera prouvé qu'un loup s'est jeté sur des êtres humains, celui qui le tuera aura droit à une prime de 200 francs.]

1853

- 1er janvier: Le **Courrier du Lot** du 1er Janvier écrit : "Le 26 décembre, entre onze heures et minuit, sur le territoire de la commune de Carayac (Lot), le sieur **Antoine Cavarroc** dit Faycellou, âgé de dix-huit ans, a tué le sieur **Ferrières**, cultivateur de Carayac, âgé de cinquante-sept ans, en lui tirant à la poitrine, à bout portant, un coup de fusil chargé de chevrotines en fer. La victime, atteinte au coeur, est morte instantanément.

La justice s'étant transportée immédiatement sur les lieux, le médecin fit constater, outre la blessure produite par l'arme à feu, deux contusions, l'une à la poitrine, l'autre à la joue gauche, portant chacune l'empreinte des souliers ferrés du meurtrier. Cavarroc, quoique armé d'un pistolet, n'a opposé aucune résistance à son arrestation; il a fait l'aveu de son crime, et a déclaré que c'était une vengeance".

[Rappel : Tout d'abord les journaux de l'époque se trompent sur le nom de la victime. Ce n'est pas le sieur Ferrières qui est mort mais ... **Pierre Laffereyrie** (ou Laffererie ou Lafferayrie). Le tribunal d'instance de Figeac par arrêt en date du 5 février 1853 renvoie devant la cour d'assises de Cahors le sieur Antoine Cavarroc, âgé de 18 ans, cultivateur né et demeurant à Carayac arrondissement de Figeac. Le procureur général près de la cour Impériale d'Agen accuse celui-ci de "**crime de meurtre**".]